

Publié le 29 octobre 2020

# La Commission européenne parie sur la rénovation des bâtiments

Le 14 octobre dernier, la Commission européenne a publié sa stratégie « vague de rénovation » visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments dans toute l'Union européenne. Sur quelles actions envisage-t-elle de s'appuyer ?



## L'ambitieux projet de la Commission

Dans le cadre de la **mise en œuvre de son Pacte vert pour l'Europe** – ou Green Deal, la Commission européenne a récemment adopté une [stratégie](#) qui vise tout particulièrement la question de la **rénovation et de la performance énergétique des bâtiments**.

En effet, la Commission part du constat que les bâtiments sont responsables d'environ 40 % de la consommation d'énergie de l'UE et de 36 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie. Malheureusement, seul un dixième de ce parc immobilier est énergétiquement rénové chaque année. En application de son principe « *Europe neutre pour le climat d'ici à 2050* », elle a donc considéré qu'il était indispensable d'engager une action proactive pour s'attaquer à toutes les problématiques liées, directement et indirectement, au changement climatique.

Ainsi, la stratégie définit **trois domaines d'action prioritaires** :

- Décarboner les systèmes de chauffage et de refroidissement;
- Combattre la précarité énergétique et s'attaquer au problème des bâtiments les moins performants; et
- Rénover les bâtiments publics tels que les écoles, les hôpitaux et les bâtiments administratifs.

Elle définit également les **principes fondamentaux qui doivent guider les actions de rénovation** :

- L'efficacité énergétique comme priorité,

- L'accessibilité économique,
- La décarbonisation et l'intégration des énergies renouvelables,
- Une approche de cycle de vie et de circularité,
- Des standards sanitaires et environnementaux élevés,
- La prise en compte simultanée de la transition numérique et écologique,
- Le respect de l'esthétique et de la qualité architecturale.

## Les objectifs de la stratégie

A travers une série de propositions concrètes, la Commission cherche donc à **améliorer la qualité de vie des citoyens européens, notamment en limitant les émissions carbonées.**

Pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, la Commission envisage **deux axes principaux** :

- Le **doublage des taux de rénovation des bâtiments** dans toute l'Union européenne au cours des dix prochaines années ;
- Le **suivi des résultats des rénovations effectuées** afin qu'elles entraînent une meilleure efficacité dans la consommation d'énergie et l'utilisation des ressources.

Quant aux **actions déployées** à cet effet, elles comportent :

- Un **volet normatif** (renforcement des réglementations et normes sur la performance énergétique),
- Un **volet financier** (création de financements accessibles et bien ciblés),
- Un **volet formation** (montée en compétence des travailleurs pour l'exercice des nouveaux emplois verts),
- Un **volet commercial** (développement d'un marché de produits et de services de construction durables) et
- Un **volet civil et social** (promotion des approches fondées sur le voisinage et des logements abordables).

A travers ces efforts, plusieurs **objectifs sont poursuivis** :

- L'amélioration de la qualité de vie des résidents et des utilisateurs des bâtiments rénovés ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La promotion de la transformation numérique ;
- L'augmentation de la réutilisation et du recyclage des matériaux.

## Quelles retombées positives espérer ?

La [Commission européenne prévoit](#) que grâce à cette nouvelle stratégie, « **d'ici à 2030, 35 millions de bâtiments pourraient être rénovés et jusqu'à 160 000 emplois verts supplémentaires créés dans le secteur de la construction** ».

Ainsi, la rénovation des bâtiments permettrait non seulement d'**œuvrer** activement en faveur de la **neutralité climatique**, mais aussi de contribuer à la **relance** via l'accompagnement de la **réactivation du secteur de la construction et de l'aménagement**.

En 2030, les bâtiments européens seront donc visiblement différents. **Ils seront basés sur une société plus résiliente, écologique et digitalisée qui opérera sur un système circulaire qui réduit les besoins d'énergie, la production de déchets et d'émissions à tous niveaux.**

Cette stratégie vise donc à accompagner cette évolution inéluctable, considérant donc que la rénovation doit être un projet commun dans toute l'Europe. La Commission appelle donc toutes les villes, les autorités locales et régionales, les parties prenantes, les gouvernements nationaux et les citoyens dans la mise en œuvre d'une telle démarche